

LES STATIONS DE RADIO PRIVEE

Pour ouvrir une station radio privée, il faut faire une demande d'avis technique auprès du délégué provincial du ministère chargé des postes et télécommunications.

Cette demande doit être accompagnée du schéma de câblage du réseau, indiquant notamment les emplacements des installations et la disposition des foyers de réception et des brochures techniques des équipements de câblage.